




Simulateur : Simulation de l'indemnisation de l'employeur en cas d'activité partielle

Ministère chargé du travail

Permet d'estimer le montant remboursé à l'employeur par l'État au titre d'une période d'activité partielle des salariés dans une entreprise en difficulté

Accéder au
simulateur 
(<http://www.simulateurap.emploi.gouv.fr>)

Vérfifié le 23 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Activité partielle : démarches de l'employeur (chômage partiel ou technique) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23503>)
- Rémunération d'un salarié en chômage partiel (activité partielle) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F13898>)